L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 26 FEVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

PERDU un chien d'aveugle. Samedi soir, à 7 1/2 heures, au coin Conti et Royale, un chien d'arrêt, tacheté chocolat et blanc, ayant comme marque les deux oreilles fendues. Le dit chien avait un collier en cuivre portant le nom de son maître, P. A. Mengelle. La personne qui le ramènerait à l'aveugle du coin Royale et St-Antoine, derrière la Cathédrale, recevra une récompense. 26 fév—3f

RAFFLE.—Le perteur No 179, qui a gagné le cheval, hier chez Victor Reulet, est prié de venir en prendre possession. 26fév—1f

A VENDRE.

A LOUER.—Grocerie et bar, avec ou sans stock vis à vis l'Union Oil Works, à Gretna. Occupé autrefois par B. C. Cardelihas. Fait de bonnes affaires au comptant. S'adresser sur les lieux pour conditions. 24 fév—1semaine

A VENDRE.

A VENDRE.—Pour cause de départ, une Grocerie Buvette. S'adresser coin Villeré et Bourbon. 26 fév—3f

A VENDRE—Grocerie et bar pour cause de séparation. Bon emplacement, Ste-Anne et Bourbon 24 fév—7f

PAR LE CONSTABLE.

Mme C. Rose une marchande publique et son mari Jules Rose contre E. Ramon.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 11,750—En vertu d'un writ de fier facias, à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, du contenu de la grocerie des défendants ci-dessus, au local situé coin des rues St-Philippe et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 26mes jour de Février 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci dessous, à savoir:

Le contenu de la grocerie etc., coin des rues St Philippe et Bourbon, consistant en groceries, vins, liqueurs, glacière, comptoirs, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. D. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

14 fév—14 21 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 23,210 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire produit par Mr. Michel J. F. et Maurice S. Brierre, syndics conjoints des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et ne homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19fév—19 24 28

Succession de Henriette Bronford et Eleanor Bronford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 26,0 6—Division A—Attendu que John T. Bronford a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue James Bronford et Eleanor Bronford, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont concernes d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 fév—22,27—3 mars

Successions de Alix Bixmer, épouse de Joseph Belsom, et de Joseph Belsom (consolidés).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 26,015-26,131—Division C—Attendu que Alfred Bixmer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feue Alix Bixmer épouse de Joseph Belsom, et de feu Joseph Belsom (consolidés), décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier

20fév—20 24—mars1

Succession de Richard Flower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,675—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire produit par Mr. Joel J. F. et Maurice S. Brierre, syndics conjoints des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et ne homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17fev—17 22 26

Ph. Hachard Jr., & Co., et als vs. et autres créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,209—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire produit par Mr. Joel J. F. et Maurice S. Brierre, syndics conjoints des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et ne homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17fev—17 22 26

AVIS AX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vahlmann vs. ses créanciers—No 26,152—Division B—Ordre de Cour—Quelque son des biens du pétitionnaire Joseph Vahlmann, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue au bureau de N. H. Trist, notaire, au No 1102 rue Commune, le 6me jour de Mars 1889, à 11 heures a.m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1889.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

E. A. LUMINAUD, Député-Greffier.

8fév—8 19—3mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—B. Danzas vs ses créanciers—No 26,183—Division B—Ordre de Cour—Quelque somme des biens du pétitionnaire Emile Danzas soit convoquée pardevant John W. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendus; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

16 fév—5 mars 13 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ernest Jaubert vs ses créanciers—No 26,162—Division "E"—Ordre de Cour—Quelque somme des biens de propriété d'Hippolyte Damiens soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Theard, notaire en cette ville, au bureau No 54, rue du Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne annul bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que J. W. Carroll, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

16fev—3 f au 20 mars

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

LA S.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numérotation simple ont lieu tous les mois du mois de Janvier et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 MARS 1889

Nous prendrons, par les présentes, que nous présidons aux tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

GROS LOT.
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$200,000, soit	$200,000
1 Lot de...	100,000,	100,000
1 Lot de...	50,000,	50,000
1 Lot de...	25,000,	25,000
2 Lots de...	10,000,	20,000
5 Lots de...	5,000,	25,000
25 Lots de...	1,000,	25,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300,	60,000
500 Lots de...	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de..	$300, soit	$30,000
100 Lots de...	$300,	30,000
100 Lots de..	$300,	30,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leur dernier chiffre sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Ecrire les prix à payer par les Chèques, ou pour tout remboursement que l'on voudrait avoir; s'adresser en soussignés. Votre écriture devra être distincte et la Signature claire. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plain.

Remise par Postal Money Express Money Order, ou chèque New York, dans des lettres ordinaires. Mandats courants par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

Souvenez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom est une imitation contrefaite ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que les billets sont signés par les lots ont GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les dividendes excèdent une moyenne de dix fois le montant des lots les plus élevés. Notez-vous dans des conditions et que payez comprenant.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. UN FRANC, dans toutes les Pharmacies. (exiger notre signature). Gros : 8, St-Merri, 36, PARIS

Aux mères de familles.

O mères si vous n'avez pu empêcher vos chers bébés de souffrir à l'époque souvent terrible de la dentition, il faut contribuer, dès maintenant, à leur conserver ces dents qu'ils ont eu tant de peine à obtenir. Et le meilleur moyen, c'est de les habituer de bonne heure à soigner leur bouche par l'usage quotidien de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac. Ce précieux Elixir, préservant les maladies de la bouche, prévient également celle de la gorge et par suite, naturellement celles des bronches, ou la mort d'appareil respiratoire. L'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac rendant invulnérables le palais et la gorge en comprendra facilement qu'il rend impossible le croup, ce minotaure des enfants qui tant de fois a fait couler de saintes larmes.

Se trouve à la Nouvelle-Orléans chez Mme Ve Chas. TROUILLY, Parfumerie, 132 Canal street.

ANÉMIE

QUINA LAROCHE
Ferrugineux

Recommandé pour faciliter les Croissances et Formations difficiles, il procure un sang la force et les Globules rouges qui en font la beauté; il fortifie l'Estomac, excite l'Appétit, combat l'Anémie, la Lymphatisme; abrège les Convalescences, etc.

PARIS, 52, rue Drouot, 52, PARIS
NEW-YORK, E. FOUGERA ET Cie.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,678—En vertu d'un ordre de vente, daté le 19 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, du contenu de la propriété des défendants ci-dessus, au local situé coin des rues St-Philippe et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 26me jour de Février 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci dessous, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 27 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes. Avec ligne de division du lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-trois, appartenant feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Mery, notaire, le 7 juillet 1874.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation, et clause pour ce et faire de tous actes nécessaires, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication ou prix de la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—5, 11, 19, 25, 30 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conway & Carter vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,318—En vertu d'un ordre de vente, daté le 14 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au bureau des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enlissé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain lot de terre avec toutes les dépendances qu'y trouvent, situé dans le même district, désigné comme lot No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 fév—11 18 25—mars 5.11.16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de chaussures et installations, etc., mailles, etc.

Henry Stern & Co vs John J. Norwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,740—En vertu d'un ordre de vente, daté du 19 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Bureau des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le quatrième district, dans l'Ilet désigné par le No 39 (aussi par le No 251) faisant face à la rue Washington, et mesurant 13 pieds de front sur la rue Washington, entre les rues Laurel, Wash ngton, Annonciation et Quatrième, et mesurant trente pieds de profondeur de la rue Annonciation entre les rues Washington et Quatrième sur une profondeur de cent quarante cinq pieds, et étant ainsi le lot numéro 39 Frederick Kuntz, dr, le 25 mars 1886, P. J. Kraemer, notaire enregistré au bureau des hypothèques, Livre 122, folio 50.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No 1, dans l'Ilet No 58, borné par les rues Washington, Chippewa, Foucher et Sixième, et mesurant trente pieds, cinq pouces de front et deux lignes de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre la rue Chippewa et la rue Foucher au lot No 3 dans le fond et le lot No 2 sur la ligne de côté.

3° Un lot de terre dans le Sixième District, dans l'Ilet borné par les rues Celiese, Marengo, Milan et Perrier, désigné par le No 17 dans l'Ilet No 45, et mesurant trente pieds de front sur la rue Celiese sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Philips, depuis lu bureau des hypothèques, notaire public, laquelle propriété a été acquise par le dit Henry Trost de Chas D. Wills, le 27 février 1876, au bureau des alienations, livre 106, folio 597.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

18 fév—18 23 26—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Katharina Nuemuller vs Jacob Lechner et Apolonia Loga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,868—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendant, étant la moitié indivise dans un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet borné par les rues Constance, Thalie et Annonciation et Molpomène, dans le premier district de cette ville, et formant l'encoignure des rues Constance et Thalie et mesurant soixante pieds de front sur la rue Constance sur une profondeur et une façade sur la rue Thalie de cent huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 fév—6 13 20 27—6 9 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La position recommandable rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet, maintenant occupé

—PAR—

H. B. Stevens, marchand d'habits, et deux sites pour bâtir, rue Annonciation, touchant à la résidence de M. Slark.

Le tout à l'encan à des conditions libérales.

Succession de Mme Abigail L. Slark. No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 février 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Commune, St-Charles et Carondelet; le lot de terre est désigné comme No 3 et mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes et 7/8 de face à la rue Canal, 36 pieds 4 pouces 7 lignes et 3/4 de large sur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds 8 pouces 3 lignes et 3/10 sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et 127 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Carondelet.

Ce beau magasin a été bâti pour H. B. Stevens, marchand d'habits, et a été continuellement occupé par lui, lequel lui est cédé à bail jusqu'au 30 septembre 1889, et est vendu sujet au dit bail.

2° Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Melpomène, désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tiré par L. J. Fèvinaux, en date du 20 mars 1889, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 133 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne entre les dits deux lots, 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne du côté du lot No 2, et 143 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No 3. Ces lots forment un admirable site pour bâtir, touchant à la "Résidence Slark", maintenant appartenant à M. Leverich, et font face à "l'Académie St-Stanislas" et à "l'Propriété Mauron".

Conditions de la vente—Pour le magasin de la rue du Canal, un tiers au plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente avec les coupons d'intérêt payable annuellement. Pour les lots rue Annonciation, la moitié au plus comptant, le reste à un an de crédit avec intérêt au taux de 7 pour cent par an. La dite portion de crédit devant être garantie par hypothèque spéciale et legale du vendeur, assurances et transfert des polices, clause pénale d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes des lots dans sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de la vente pour acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Alex. C. Pérot, Esq., notaire public.

26 fév—26—Mars 2,9,10,17,23,24,29,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, y compris la maison du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Chestnut, Philip et Coliseum; la dite portion de terre mesurant des dits ou portions de terre A, B et C devant être vendus ensemble, à savoir:

(A) La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face à la rue Coliseum de 159 pieds 10 pouces et 2/8 d'un pouce et 2/8 d'un pouce de la même profondeur sur la ligne parallèle opposée la plus près de la rue Chestnut et mesurant dans le fond 78 pieds 10 pouces, désignée comme lot No 1, sur un plan dressé par Thomas Fenner, député voyer, le 5 octobre 1859, et déposé à l'étude de Edward Barnett, notaire, en cette ville, par un acte en date du 29 novembre de la même année, formant une partie de 5 lots de terre désignés par les nos 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan dressé par Hedin voyer, le 29 février 1848 et déposé comme plan No 16 à l'étude de J. K. Beard, ancien notaire en cette ville; et (B) Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, et dependances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Coliseum et Chestnut, touchant la portion de terre prenant de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles et mesurant dans le fond 49 pieds; étant une subdivision d'une et comprenant cette certaine portion de terre marquée par le No 2 sur un plan arrêté par W. T. Thompson, voyer, le 8 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 29 novembre de la même année; et (C) Une autre portion de terre dans le dit ilet et s'étendant en partie au-delà de la portion de terre prenant ainsi décrite ci-dessus, ayant une façade sur la rue Coliseum de 25 pieds et une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond, le tout comme il est exhibé par la lettre "C" sur un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, et enlissé.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Coliseum, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Coliseum, et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Coliseum et 3 pieds moins pouces de profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée et mesurant dans le fond 90 pieds. Portant une partie des lots Nos 10 et 11 sur une partie du plan fait par A. G. Blanchard, voyer, et enlissé.

3° La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent; les dits lots ou portions de terre designés le dit défunt est le propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est à dire:

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, saints l'Ilet No 170 bornés par les rues St-Charles, Commune, Camp et Carondelet, trois des dits lots ou portions de terre sont désignés comme les lots D, F et G sur un plan en date du 30 avril 1881, certifié par J. B. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Kost en date du 4 mai 1882, Bernard Marigny, notaire, en date du 7 juillet 1881, les dits trois lots F, F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 7 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Commune. Et

Un autre lot ou portion de terre dans le même ilet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur 86 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne la étroite opposée, et 21 pieds 9 pouces de largeur sur ligne du fond. Le dit lot est décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté sur le fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci dessus décrits comprennent les édifices en bois à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 à 139 rue de la Commune, formant l'angle nord-est des rues St Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCann, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.

Une action de l'association de la Variété; une action de la compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de l'Association de l'Opera; une action de la Bourse au Coton; une action du Nouvelle-Orléans Club de la Louisiane; 25 actions de la compagnie dite: Southern Mutual Land Improvement, de $100 chacun; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune, 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt; Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt, No 222 rue Jackson, de la quelle résidence il est de la vie, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

Conditions de la vente—Comptant les actions, les effets mobiliers, etc., pour les immeubles, les biens ci-dessus décrits, un tiers au plus comptant et tout le surplus en deux ans de crédit à l'option du l'acquéreur, l'acquéreur fournira son billet on ses billets datés du jour de l'adjudication pour le prix du crédit de la dite vente; le paiement du dit billet ou billets sera au serout garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété, et le dit billet ou billets portera intérêt à raison de huit pour cent du jour de l'adjudication. La propriété sera vendue sujette à une hypothèque spéciale et conventionnelle en faveur du vendeur renfermant pacte de "sans aliénation", et confession de jugement et trois d'avocat, au taux de cinq pour cent en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement du dit billet ou billets garantis dans le dit acte, et le dit acte contiendra telles autres clauses de garantie usuelles en pareil cas. Les taxes d'Etat et de ville de 1889 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur déposera dès pour cent de l'adjudication avec l'encanteur pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE MME PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

A vis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trois jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de laisser ces mineurs ne pas agrée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.

HUGHES J. LAVERGNE,
Député-Greffier.

23janv—1f p sem au 26)

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAK & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.

No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.

Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Divis on E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PRACTIS J. P. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 12 février 1889, et le 14 février 1889 et signé le 14 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul, étant le lot qui suit le coin de Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexe comme référence à un acte passé pardevant T. Guyot, notaire, le 26 Vendémiaire, 7 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot est borné du côté du lot No 1 et du côté du lot No 3 dans le fond et le lot No 2 sur la ligne de côté.

2° Un lot de terre dans le Sixième District, dans l'Ilet borné par les rues Celiese, Marengo, Milan et Perrier, désigné par le No 17 dans l'Ilet No 45, et mesurant trente pieds de front sur la rue Celiese sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Philips, depuis lu bureau des hypothèques, notaire public, laquelle propriété a été acquise par le dit Henry Trost de Chas D. Wills, le 27 février 1876, au bureau des alienations, livre 106, folio 597.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.